

Communiqué de presse - 06/04/2022

POLITIQUE / ÉLECTIONS

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : LES INFORMATIONS PRATIQUES POUR ALLER VOTER DIMANCHE À LA ROCHE-SUR-YON

CHIFFRES CLEFS

38 415 électeurs à La Roche-sur-Yon
(chiffre au 06/04/2022)

40 bureaux de vote

HORAIRES DES BUREAUX DE VOTE

Ouverture : 8h - Fermeture : 19h

CHANGEMENT D'ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE

Le bureau n°11 est installé au groupe scolaire Flora-Tristan (19, rue Flora-Tristan).

Le bureau n°20 est installé à l'école Jean-Roy (4, rue Luneau). Il était précédemment situé à l'école André-Malraux.

Le bureau n°29 (auparavant école Montjoie) se déplace à l'Office des sports yonnais, à proximité de la salle des arts martiaux (36, impasse Joseph-Guillemot).

Le bureau n°30 est installé à la maison de quartier de Saint-André d'Ornay (20, chemin Guy-Bourrieau).

Le bureau n°31 est installé à la Loco numérique (123, boulevard Aristide-Briand).

Les électeurs concernés par ces changements ont été avertis par courrier.

Le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu ce dimanche 10 avril. Tour d'horizon des informations pratiques à connaître pour les électeurs yonnais.

Les pièces à présenter

Dans les communes de 1000 habitants ou plus, les votants peuvent soit présenter une pièce d'identité et une carte électorale, soit une pièce d'identité uniquement.

Le vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection de se faire représenter par un autre électeur. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Nouveauté : désormais, le mandataire ne doit pas obligatoirement être inscrit dans la même commune que le mandant. Il devra néanmoins toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Pour établir une procuration, 2 solutions sont possibles pour le mandant :

- En ligne, sur maprocuration.gouv.fr.
- Au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire, en se présentant en personne muni d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...).

Au regard des délais d'acheminement à quelques jours du scrutin, la Ville recommande de privilégier la solution en ligne.

Les assesseurs

Deux assesseurs (minimum) doivent siéger à chaque table de vote. Ils sont chargés, avec le président ou la présidente, de la bonne tenue du bureau de vote (vérification de l'identité des électeurs, gestion de la liste d'émargement).

La Ville lance un appel à tous les citoyens volontaires pour devenir assesseur. Seule condition : être inscrit sur les listes électorales yonnaises. Pour s'inscrire, les volontaires peuvent adresser un mail à : elections@larochesuryon.fr

Les résultats

A l'issue de la journée de scrutin, les résultats globaux et par bureau de vote seront communiqués à partir de 20h par le biais de 2 écrans situés au Cyel (rue Salvador-Allende). Ces résultats seront également retransmis en direct sur www.lrsy.fr/presidentielle.

